

Département : **EURE**
Canton : **Verneuil-sur-Avre**
Commune
MARCILLY-LA-CAMPAGNE
Mairie
Rue du Verger
27320 Marcilly-la-Campagne

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 Février 2016

L'an deux mil seize, le cinq février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul HEROUARD, Maire.

Étaient présents :

Mesdames : Bacher Francine, Huan-Pinçon Delphine, Barbet-Leseur Patricia, Trouillet Christine, Dorchy Chantal et Le Gallou Sylvie

Messieurs : Bioche Alain, Rolland Daniel, Le Bescond Marcel et Marthouret Claude

Absent(s) excusé(s) :

Madame Poiret Claudine

Messieurs : Maurin Jean-Paul, Gallerne Jean-Pierre et Osmont Michel

Madame Huan-Pinçon Delphine est élue secrétaire de séance.

1/ inscription budgétaire

Afin de pouvoir procéder au mandatement des factures de l'Entreprise GWENGLASS portant sur la restauration des vitraux de la face Nord-Ouest de l'église, il convient d'imputer au B.P. 2016 une inscription budgétaire de 3 521 Euros sur le compte 2313. Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

2/ encaissement de chèque

Le conseil municipal autorise l'encaissement du chèque de 12.32 Euros émis par Monsieur Michel LOUVET en règlement de la location du terrain communal pour l'année 2016.

3/ travaux du SIEGE « remplacement des horloges d'éclairage public »

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, la nécessité de procéder au remplacement des horloges actuelles par des horloges électroniques sur l'ensemble du réseau d'éclairage public communal.

Le coût estimé par le S I E G E, maître d'ouvrage s'élève à 6 500 Euros TTC.

La participation financière de la commune s'élève à 40 % du coût réel H.T. des travaux soit : 2 166.67 Euros, étant entendu que ces montants seront ajustés à la clôture de l'opération sur la base du coût réel des travaux.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la réalisation de ces travaux, autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant et décide d'inscrire cette dépense au BP 2016.

4/ travaux du SIEGE « extension éclairage public »

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, la nécessité de réaliser des travaux d'extension du réseau d'éclairage public par la pose d'un candélabre au lieu-dit « les Routils » pour un montant estimé par le S I E G E, maître d'ouvrage à 2 500 Euros TTC.

La participation financière de la commune s'élève à 40 % du coût réel H.T. des travaux soit : 833.33 Euros, étant entendu que ces montants seront ajustés à la clôture de l'opération sur la base du coût réel des travaux.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la réalisation de ces travaux, autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant et décide d'inscrire cette dépense au BP 2016.

5/ travaux du SIEGE sur réseaux d'électricité, d'E.P. et télécommunications

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre courant 2016, des travaux sur les réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications dans les 3 impasses respectivement dénommées des Rossignols, des Fauvettes et des Mésanges.

Le coût total estimé par le SIEGE s'élève à 109 000 Euros TTC.

La participation financière de la commune s'élève quant à elle, à :

- 30 % du coût réel H.T. des travaux d'électricité soit : 14 250 Euros
- 20 % du coût réel H.T. des travaux d'éclairage public soit : 5 000 Euros
- 60 % du coût réel H.T. des travaux + l'intégralité de la TVA sur réseau TELECOM soit un total de : 14 666.67 €

étant entendu que ces montants seront ajustés à la clôture de l'opération sur la base du coût réel des travaux.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la réalisation de ces travaux, autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant et décide d'inscrire ces dépenses au BP 2016 (compte 20415 : 19 250 € et compte 61523 : 14 666.67 €)

6/ tarifs des concessions au cimetière communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de modifier les tarifs des concessions à compter du 1^{er} Avril 2016 comme suit :

- | | | |
|---------------------------|--------|----------------|
| • Concessions temporaires | 15 ans | 55 Euros / M2 |
| • Concessions temporaires | 30 ans | 80 Euros / M2 |
| • Concessions temporaires | 50 ans | 120 Euros / M2 |

Pour extrait
En Mairie
le 8 Février 2016
Le Maire

